Case
FRC
5696

MOYEN
DE SUPPLÉER A LA DISETTE,
ET MÊME
AU DÉFAUT D'ESPECES D'OR ET D'ARGENT;

Proposé à l'Assemblée générale de la Commune, par un de ses Représentans.

Md W 10387

THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

MOYEN

DE SUPPLÉER A LA DISETTE,

ET MÊME

AU DÉFAUT D'ESPECES D'OR ET D'ARGENT;

Proposé à l'Assemblée générale de la Commune, par un de ses Représentans.

QUAND je considere quel est l'embarras où l'on est pour remédier à la disette du numéraire dont le Commerce souffre, & combien sont difficiles, incertains & couteux les moyens qu'on emploie & qu'on propose pour se procurer de l'argent, je ne conçois pas qu'on ne veuille point examiner s'il ne seroit pas possible de s'en passer. Que de discussions seroient terminées, que de difficultés s'évanouiroient, si par hasard il y avoit réellement un moyen de suppléer avantageusement au défaut d'especes ! C'est donc ce qu'il faudroit rechercher; c'est ce que j'ai fait, & c'est sur quoi je vais hasarder mon opinion.

Je m'en tiendrai aux termes précis de la queſtion, qui eſt de ſavoir par quels moyens il ſeroit poſſible de remédier à la diſette du numéraire qui ſe fait ſentir ſi vivement dans le Commerce. Je ne m'écarterai pas de ce point, & je m'abſtiendrai particuliérement de parler de la Caiſſe d'Eſcompte, parce que je ne crois pas que le Gouvernement ait beſoin ni de la détruire, ni de la ſoutenir, pour établir & faire valoir le crédit de l'Etat ; ce qui ne le diſpenſe pas de faire tous ſes efforts pour la tirer de l'embarras où il l'a miſe.

Ce que j'ai à propoſer n'eſt pas une nouvelle découverte, ni un ſecret inconnu ; le moyen par lequel je m'imagine qu'il eſt poſſible de ſuppléer au défaut abſolu d'eſpeces, dont le Commerce eſt menacé, ne conſiſte qu'à bien employer la reſſource de la monnoie fictive, ou des billets, dont on ſe ſert déja, dont on reconnoît plus que jamais la néceſſité de faire uſage, & dont il n'eſt queſtion que de tirer plus de parti, pour pouvoir ſe paſſer d'argent. C'eſt ce que je vais tâcher de prouver. J'expoſerai d'abord ſimplement ce moyen ; enſuite j'établirai ſa néceſſité, je démontrerai la certitude du ſuccès, je déduirai les avantages, & je ferai voir quel devroit être le réſultat de ſon emploi ;

enfin, je répondrai à quelques objections proposées contre ce projet.

Exposé du moyen qu'il faudroit employer pour suppléer à la disette, & même au défaut absolu d'especes dans la circulation.

Ce moyen consisteroit :

A faire pour chaque année des billets de l'Etat, qui fussent 1°. payables sur le revenu annuel de l'Etat ; 2°. recevables en paiement de ce même revenu.

A faire de ces billets de la moindre somme possible, comme de cent, de cinquante, & même de vingt-cinq livres, si cela se pouvoit sans inconvéniens.

A repandre ces billets dans toutes les provinces du Royaume, en les donnant par-tout en paiement des dépenses de l'Etat, & en les recevant de même par-tout en paiement de tous impôts & droits dus à l'Etat.

A faire des pieces de billon de six liards, de deux, de cinq & de dix sous, en autorisant à en donner dans les paiemens jusqu'à la somme de douze livres dix sous, & non audelà.

C'est ainsi qu'on pourroit suppléer au défaut

d'eſpeces ; dont la diſette augmente tous les jours, au point de faire craindre que bientôt elles ne diſparoiſſent tout-à-fait de la circulation.

Néceſſité, certitude du ſuccès, avantages & réſultat de l'emploi de ce moyen.

Après avoir expoſé ſimplement le moyen que je crois le ſeul propre à remédier au mal dont on ſe plaint, je vais prouver : 1°. qu'il eſt néceſſaire de l'employer ; c'eſt-à-dire, qu'il nous faut abſolument des billets pour ſuppléer au défaut d'eſpeces ; 2°. que les billets propoſés y ſuppléeront très-bien, en faiſant parfaitement fonction de monnoie ; 3°. que l'émiſſion & le cours de ces billets préſentent d'ailleurs beaucoup d'avantages, tant pour la finance que pour le commerce ; 4°. qu'enfin leur création & leur uſage pour ce double ſervice, doit faire reparoître les eſpeces, & eſt par conſéquent le vrai & le plus ſûr moyen d'avoir de l'argent.

I.

Il nous faut abſolument des billets.

On a abſolument beſoin, tant pour le ſervice de la finance que pour les opérations du

commerce, d'une monnoie ou réelle ou fictive; & purement numéraire. Or, on manque de monnoie réelle, ou d'especes d'or & d'argent, & les moyens qu'on emploie & qu'on propose pour en avoir, seront inefficaces ou insuffisans.

En effet, outre les causes de la disette d'argent, qui ne cesseront pas sitôt, il y en a de secretes qui sont les manœuvres des ennemis de la révolution, qui le feront, s'ils le peuvent, disparoître tout-à-fait de la circulation. Il faut donc absolument trouver le moyen de s'en passer, & ce moyen est de créer une monnoie fictive, ou des billets qui fassent parfaitement fonction de monnoie.

II.

Les Billets proposés feront parfaitement fonction de monnoie.

Pour reconnoître que les billets proposés feront parfaitement fonction de monnoie, il suffit de bien considérer les deux conditions sous lesquelles ils seront faits; ces deux conditions sont:

1°. D'être payables sur le revenu de l'Etat; c'est-à-dire, sur un fond certain & suffisant

pour les acquitter : ce qui leur aſſurera la plus grande ſolidité.

2°. D'être recevables par-tout en paiement de tous impôts & droits dus à l'Etat : ce qui leur donnera le caractere eſſentiel de la monnoie, qui eſt d'être reçue, comme donnée partout, pour la même valeur.

Si l'on veut bien réfléchir ſur l'effet que doivent avoir ces deux conditions, on reconnoîtra qu'il eſt impoſſible que des billets qui les réuniront, n'acquierent pas le plus grand crédit, & ne faſſent pas parfaitement fonction de monnoie; ou plutôt qu'ils ne ſoient pas une vraie monnoie, ſervant tout auſſi bien que l'argent à repréſenter & à meſurer toutes les choſes & tous les ſervices commerçables : ce qui eſt l'unique objet de l'inſtitution de la monnoie.

Et qu'on ne m'objecte pas l'expérience du diſcrédit où ſont tombés, & où devoient néceſſairement tomber tôt-ou-tard d'autres billets, qui ne reſſemblent en rien à ceux que je propoſe; car on n'en a point encore vu de pareils; on n'en a encore jamais faits qui réuniſſent les deux conditions que je demande; conditions qui ſont eſſentielles à tous billets de l'Etat, & qui ſeules peuvent en faire une monnoie qui vaille l'argent. Eſt-il étonnant, en

effet, que des billets, dont on ne peut rien faire, ou dont on ne peut pas faire tout ce qu'on fait avec de l'argent, ne ſoient pas auſſi bons que l'argent? C'eſt-là l'épreuve de toute monnoie fictive; celle qui ne peut la ſoutenir ne vaut rien, celle qui la ſoutient vaut la monoie réelle ou les eſpeces.

I I I.

L'émiſſion & le cours de ces billets préſente les plus grands avantages, tant pour le ſervice de la finance, que pour les opérations du commerce.

Je ne ferai que montrer ces avantages, qu'il ſeroit trop long de détailler & d'expliquer.

Avantages pour la finance. Les billets de l'Etat étant recevables par-tout en paiement de tous impôts & droits dus à l'Etat, ils en faciliteront beaucoup le recouvrement, qui pourra ſe faire bien plutôt que s'ils n'étoient payables qu'en argent. Ainſi dans le moment préſent, en particulier, ces billets ſeront très-utiles pour rétablir le revenu. — Ils ſerviront à payer comptant diverſes dépenſes du ſervice, & même à faire des avances à des fourniſſeurs pour en obtenir de meilleurs marchés. --- En payant les

rentes avec ces billets, on pourra en avancer le paiement, dont le retard fait souffrir les rentiers. --- Enfin, comme au moyen de ces billets on pourra se passer d'argent, on ne sera plus obligé d'en chercher, d'en acheter à quelque prix que ce soit, ni d'avoir recours à la ruineuse ressource des faiseurs de service.

Avantages pour le commerce. Ces billets serviront à faire toutes les ventes & achats du commerce, faciliteront toutes ses opérations; ceux de moindre valeur pourront avec la menue monnoie de billon suffire aux plus petits paiemens. — Leur émission multipliera, en cas de besoin, le numéraire, sans trop surcharger la circulation : ce qui favorisera toutes les entreprises d'exploitation de terres, de fabriques ou manufactures & autres quelconques, & fera prendre au commerce toute l'extension dont il est susceptible; sans faire rien renchérir, parce qu'il n'y en aura jamais trop, au moyen de ce qu'ils seront acquittés ou rentreront à mesure du recouvrement des impôts & droits, ou du revenu annuel de l'Etat.

Avantages communs à la Finance & au commerce. Le cours de ces billets dans la circulation épargnera, autant qu'il est possible, les transports d'especes. Presque tout se fera par la voie du change & des viremens.

Avantages pour le commerce extérieur. Quand les billets de l'Etat ne ferviroient que dans l'intérieur du Royaume, ce feroit un grand point; & il femble que c'eft tout ce que l'on pourroit demander. Mais ils feroient encore très-utiles pour le commerce extérieur. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à confidérer comment fe fait le commerce au-dehors de l'Etat.

Le commerce extérieur confifte, comme tout commerce, en ventes & achats. Une Nation vend à une autre certaines chofes, & lui en achete d'autres. Si les ventes balancent les achats, tout le commerce peut fe faire par le moyen du change. On fe garde bien de chaque côté de porter de l'argent d'un Etat dans un autre, pour le reporter de celui-ci dans le premier. Ce n'eft que lorfque l'exportation ne balance pas l'importation, & qu'en conféquence il y a une folde en argent à payer, qu'il faut abfolument tranfporter des efpeces.

Cela pofé, il eft vrai que des billets de l'Etat ne nous difpenferont pas de folder en argent notre commerce extérieur, tant que notre exportation ne balancera pas notre importation. Rien dans ce cas ne peut nous épargner les tranfports d'efpeces; mais ils nous ferviront toujours merveilleufement à balancer jufqu'à

due concurrence, nos achats & nos ventes avec l'étranger. Ils pourront, en circulant au-dehors comme au dedans du royaume, entrer dans la balance & servir aux échanges des dettes réciproques de toutes le nations commerçantes. Et comme les lettres de change du commerce vont par-tout, de même nos billets de l'Etat qui seront de vraies lettres de change ou mandats tirés, sur le revenu & payables sur le trésor de la Nation, sortiront de France pour parcourir toutes les parties du globe, deviendront la monnoie commune de l'univers, & après avoir circulé dans toutes les Etats commerçants, & y avoir servi au commerce général, reviendront pour être payés à Paris après avoir fait le tour du monde.

Ce n'est pas là une spéculation chimérique. C'est un fait que les lettres de change tirées sur France par les administrateurs de nos Colonies, & établissemens d'Amérique, d'Afrique, & d'Asie sont reçues chez toutes les nations commerçantes, & circulent par toute la terre, avant que de revenir à Paris pour être acquittées.

Tels sont les avantages qui devront résulter de l'émission & du cours des billets de l'Etat que je propose : avantages qui en feront cer-

tainement conſerver l'uſage, après que les eſpeces auront reparu, & même lorſque l'argent ſera redevenu commun & abondant.

IV.

L'uſage de ces billets eſt le vrai & le plus sûr moyen d'avoir de l'argent.

Les eſpeces ont diſparu de la circulation, ou parce qu'elles ſont ſorties de Paris, ou parce qu'elles y ſont récellées.

Celles qui en ſont réellement ſorties, n'y rentreront qu'à meſure que ſa population ſe remontera, & que ſon commerce ſe rétablira. L'uſage des billets de l'Etat pourra bien ſuppléer à leur défaut, mais ne les fera pas revenir.

Il n'en eſt pas de même de celles que récellent ceux qui les gardent, ſoit par méfiance, ſoit parce qu'ils eſperent que le Gouvernement ſera forcé de revenir à eux, & que bientôt ils pourront faire travailler leurs fonds en finance. Il eſt certain que quand la confiance ſe rétablira, & quand le Gouvernement, en faiſant uſage des billets de l'Etat, montrera clairement qu'il n'a pas beſoin d'argent, & qu'il ſait s'en paſſer; il eſt certain, dis-je, que les eſpeces cachées reparoîtront dans la circulation, n'étant pas faites

pour demeurer inutiles & ſans emploi dans les coffres des particuliers, qui les récellent aujourd'hui, par quelque cauſe que ce ſoit.

Je crois avoir établi qu'il nous faut abſolument des billets; que ceux que je propoſe feront parfaitement fonction de monnoie; qu'ils ſeront infiniment utiles tant pour le ſervice de la finance, que pour les opérations du commerce; & qu'enfin leur uſage eſt le meilleur moyen qu'on puiſſe employer pour avoir de l'argent. J'en conclus qu'on ne peut trop ſe hâter de créer de tels billets, & de leur donner cours dans le commerce, en s'en ſervant par-tout pour payer les dépenſes de l'Etat, & en les recevant auſſi par-tout en paiement de tous impôts & droits dus à l'Etat.

Réponſes aux Objections.

JE ne répondrai point à toutes les objections que je m'entends faire; ce ſeroit vouloir ou n'être pas lu, ou abuſer de la patience de ceux qui me liroient. J'en choiſirai quatre qui, ſans être plus fortes que les autres, m'ont paru faire plus généralement impreſſion.

PREMIERE OBJECTION.

Le revenu annuel qui seroit affecté au paiement des Billets n'est pas libre, étant consommé en partie par des anticipations.

Réponse. Aussi je compte qu'on le rendra libre ; & en cela je ne demande que ce qu'il seroit bon de faire indépendamment de l'exécution de mon projet. En effet un des premiers points nécessaires pour rétablir l'ordre dans les Finances, est certainement de destiner le revenu de chaque année aux dépenses de chaque année, sans jamais se permettre d'anticiper sur les revenus futurs, & l'on ne peut trop tôt rentrer dans cet ordre. Il faut donc retirer les anticipations de quelque maniere que ce soit ; comme par exemple en les échangeant contre des assignats sur le produit des ventes qu'on se propose de faire de biens, soit du domaine, soit du Clergé.

SECONDE OBJECTION.

Les billets de l'Etat ne remédieront pas au mal présent ; ils supposent le rétablissement du revenu annuel, & quand ce revenu sera rétabli, ils ne seront plus nécessaires.

Réponse. Il est vrai que si le revenu annuel

ne ſe rétablit pas, mes billets ne vaudront rien: Mais dans ce cas, rien ne ſera bon. Tout eſt perdu, & nous ſommes ſans reſſource. Il faut donc compter que tôt ou tard, ou plutôt que très-inceſſamment, les impôts & droits dus à l'Etat ſe percevront. Or, dès-lors les billets que je propoſe ſont excellens, & remédieront au mal préſent, parce qu'on pourra dès actuellement s'en ſervir. En effet, quand même la recette ne ſe feroit pas tout d'un coup très-bien, & ne feroit pas entiere, on auroit la reſſource du produit extraordinaire, tant de la contribution patriotique, que de la vente des biens du domaine & du Clergé, dont on pourroit ſubſidiairement s'aider pour acquitter une partie des billets de l'Etat, donnés en paiement des dépenſes courantes; ſuppoſé que le revenu annuel ne ſe rétablît pas tout d'un coup, ou que les recettes fuſſent lentes.

D'ailleurs, les billets de l'Etat étant recevables en paiement de tous les impôts & droits dus à l'Etat, ſerviroient beaucoup à en rétablir le recouvrement; ils le faciliteroient enſuite pendant qu'il ſe rétabliroit, & même après qu'il feroit parfaitement rétabli; parce que ce feront toujours des moyens de plus, de payer ces impôts & droits qui feront fournis aux ſujets.

Enfin, j'ai montré que le ſervice de la finance retireroit encore d'autres avantages du cours de ces billets, ainſi que le commerce auquel ils ſeroient très-utiles & très-commodes, de ſorte qu'il eſt probable que l'on en conſerveroit l'uſage, même lorſque l'argent ſeroit redevenu commun & abondant.

TROISIEME OBJECTION.

Si l'on fait des billets de cent, de cinquante & de vingt-cinq livres, on ne verra plus du tout d'argent.

Réponſe. Pouquoi prétend-on que l'on ne verra plus d'argent, ſi l'on fait des billets d'auſſi petite valeur? C'eſt parce que quiconque aura de l'argent & des billets, payera tout en billets pour garder ſon argent. Il le pourra donc : les affaires pourront donc ſe faire avec des billets, & ſans argent; donc l'argent ne ſera pas néceſſaire; donc les billets feront tout auſſi bien fonction de monnoie, que les eſpeces. Et qu'importe qu'on ne voie plus d'argent, ſi l'on peut tout faire, & tout avoir avec des billets? Si effectivement à la vue de billets de toute valeur l'argent diſparoiſſoit tout-à-fait, c'eſt que l'on n'en auroit plus beſoin, mais il n'en exiſ-

teroit pas moins. N'y avoit-il plus d'argent à Paris, lorſqu'il y a quelque temps on ne voyoit plus dans la circulation que des billets de la Caiſſe d'Eſcompte ? Il eſt bien ſingulier que ceux qui font cette objection contre les billets, ne s'apperçoivent pas que ſi elle eſt fondée, elle eſt en leur faveur, & qu'elle prouve qu'apparemment ils peuvent ſuppléer aux eſpeces.

Quatrieme Objection.

Le public a la plus grande répugnance pour les billets.

Réponſe. Ce n'eſt que par égard pour une prévention qui n'eſt que trop bien fondée, que je réponds à cette objection, qui, en elle-même, ne l'eſt nullement. La répugnance que le public a en général pour les billets, ne pouvant être alléguée contre ceux que je propoſe. Pour s'en convaincre, il ſuffit de leur comparer tous les autres, auxquels le Gouvernement a voulu donner cours juſqu'à préſent. Je choiſirai, pour faire cette comparaiſon, d'abord les plus mauvais, & enſuite les meilleurs que nous ayons vus.

Les plus mauvais ſont ceux de Laws, dont

il ſemble qu'on ne devroit plus parler, & que cependant l'on cite toujours pour décrier la monnoie fictive, ou purement numéraire; comme s'il étoit à craindre qu'on en refit jamais de ſemblables, & qu'une telle extravagance pût ſe renouveler. Mais quelle différence entre les billets de banque, & ceux que je propoſe! Les premiers étoient faits pour attirer tout l'argent; ceux-ci ſeroient faits pour s'en paſſer, & le laiſſer entre les mains des ſujets. Les premiers étoient donnés par le Gouvernement, qui ne les reprenoit plus; ceux-ci ſeroient reçus comme donnés par le Gouvernement, qui ne les refuſeroit jamais nulle part. Les premiers ne portoient ſur aucun fond déterminé; ceux-ci ſeroient payables ſur un revenu certain, excluſivement affecté à leur acquittement. Enfin, on multiplioit les billets de banque à l'infini; l'émiſſion des billets de l'Etat ſeroit très-bornée, & n'excéderoit jamais le montant des recettes annuelles des finances, deſtiné à les payer. Je crois qu'en voilà aſſez pour que l'on ne confonde pas dans la même proſcription, les vrais billets de l'Etat avec ceux de Laws.

Venons actuellement à l'examen des meilleurs billets que peut-être nous ayions eus, qui ſont ceux de la Caiſſe d'eſcompte, dont la comparaiſon avec les billets de l'Etat, que je propoſe, ne

laiſſera pas d'être encore à l'avantage de ceux-ci.

Les billets de la Caiſſe d'eſcompte ont, à juſte titre, joui du plus grand crédit. Ils ſont encore bons, à préſent qu'ils ne ſont pas payés à bureau ouvert, comme ils devoient l'être; & ſitôt qu'ils recommenceront à l'être, ils reprendront leur premiere faveur.

Mais jamais ils n'ont été, ni ne feront auſſi bons que ceux que je propoſe. Le crédit des billets de l'Etat doit être autant au-deſſus de celui d'une caiſſe quelconque, que la fortune publique eſt au-deſſus de celle de quelque Compagnie que ce ſoit.

D'ailleurs les billets de la Caiſſe d'eſcompte n'ont pas les deux conditions que nous avons vu être eſſentielles à tous billets de l'Etat dont on voudroit faire une vraie monnoie, & qui ſont d'être payables ſur le produit des impôts & droits dus à l'Etat, & d'être recevables par-tout en paiement de ces mêmes impôts & droits. Il eſt vrai qu'on pourroit leur ajouter ces conditions; mais autant vaudroit-il faire tout d'un coup des billets de l'Etat, qui ne couteroient point d'intérêts, comme en coûtent ceux que la Caiſſe d'eſcompte prête au Gouvernement; d'autant plus que ceux-ci ne feroient jamais parfaitement propres à être une vraie monnoie.

En effet, non-feulement les billets de la Caiffe d'efcompte manquent des deux conditions effentielles à tous billets de l'Etat, mais ils en ont une autre qui s'oppoferoit à ce qu'ils puffent être une vraie monnoie : c'eft celle d'être exigibles à tout inftant en argent, & par conféquent de repréfenter néceffairement l'argent.

Ce n'eft pas que cette condition fût un défaut pour ces billets en eux-mêmes ; au contraire, elle leur feroit effentielle, à raifon de l'objet de leur création. Car ayant été donnés en échange d'argent, ils devroient néceffairement repréfenter de l'argent ; & par conféquent être payables à vue en argent. Mais il n'en feroit pas moins conftant, que cette même condition s'oppoferoit à ce que ces billets puffent être une vraie monnoie. En effet, devant néceffairement repréfenter de l'argent, leur crédit, pour être inaltérable, fuppofe toujours l'exiftence de l'argent ; d'où il fuit que pour qu'il fe foutienne, il faut que jamais l'argent ne manque pour le paiement des billets préfentés à la caiffe. Car, s'il venoit à manquer, les billets pourroient tomber dans le difcrédit, & n'être plus qu'une fauffe monnoie, ou du moins paffer pour telle.

Or c'eft à quoi ne feroient pas expofés les billets de l'Etat, qui pourroient bien repréfen-

ter l'argent, quand il y en auroit ; mais qui ne le repréſenteroient pas néceſſairement, parce qu'ils repréſenteroient immédiatement, c'eſt-à-dire, ſans le moyen intermédiaire de l'argent, toutes les choſes & tous les ſervices commerçables ; au moyen de quoi, ils ne devroient pas être payables à vue, mais ſeulement à meſure du recouvrement des impôts & droits dus à l'Etat, dont le produit ſeroit excluſivement affecté à leur acquittement. De ſorte qu'ils pourroient être tous payés réellement en argent, s'il y en avoit une grande abondance, & qu'il pourroit auſſi n'y en avoir aucuns d'acquittés de cette maniere, ſi les eſpeces venoient tellement à manquer, que le recouvrement des impôts & droits dus à l'Etat ne ſe fît qu'en billets.

Concluons donc, que depuis les plus mauvais billets juſqu'aux meilleurs, on n'en trouvera aucuns qui puiſſent être comparés à de vrais billets de l'Etat ; que les mauvais ne prouvent rien contre ces derniers ; & que le crédit dont les bons ont joui, quelqu'imparfaits qu'ils fuſſent, garantit le ſuccès de ceux que je propoſe, qui ſeroient d'une qualité bien ſupérieure aux meilleurs que l'on ait eus.

FIN.

MODELE DES BILLETS.

N° Billet de l'Etat. Année 1790.

Bon pour la ſomme de cinquante livres, payable des fonds que doit produire le recouvrement des Impôts, Droits & Revenus de l'Etat de l'année 1790.

Et recevable en paiement de ces mêmes Impôts, Droits & Revenus de ladite année 1790.

Chez Le Clere, Libraire, rue Saint-Martin, près celle aux Ours, N° 254.

675